



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-102**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**18 - Signature d'un protocole avec les consorts LARDET concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement « Domaine des Cèdres » à MONTSOULT (Opération n° 430 MOM 12)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 20 septembre 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

**Présents :** 43

**CARPF :**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés :** 2

**CARPF :**

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)  
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote :** 2

**CARPF :**

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 18 - Signature d'un protocole avec les consorts LARDET concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement « Domaine des Cèdres » à MONTSOULT (Opération n° 430 MOM 12)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Dans le cadre de sa mission de gestion de l'assainissement, le SIAH a réhabilité des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées sur les parcelles de la copropriété du « Domaine des Cèdres » sur le territoire de la commune de MONTSOULT, en 2011.

La société SADE avait été retenue suite à l'appel d'offres du marché de réhabilitation le 22 juillet 2011.

Ces travaux consistaient en une réfection des émissaires ainsi que la création d'un branchement individuel pour chacune des maisons du domaine qui n'en avait jamais été équipées.

Le SIAH a procédé à un référé préventif afin de faire un état des lieux par un expert judiciaire avant de commencer les travaux.

Suite aux travaux, les consorts LARDET se sont plaints de divers désordres dans leur habitation. L'expert a ainsi constaté que les travaux ont entraîné l'apparition d'humidité puis d'eau à l'intérieur de leur sous-sol. Un dommage a été également constaté sur leur portique, devenu inutilisable.

Cette situation est de nature à générer un préjudice pour les consorts LARDET.

Néanmoins, l'expert judiciaire a estimé que l'entreprise SADE était responsable du dommage des consorts LARDET dans son rapport d'expertise définitif en date du 16 décembre 2014.

Par courrier en date du 02 juillet 2015, le Syndicat s'est donc rapproché de l'entreprise afin que celle-ci prenne en charge les dommages.

Cependant, l'entreprise n'a pas donné suite favorable à cette demande et une procédure contentieuse est en cours, à laquelle il est envisagé d'adjoindre les désordres, objet du présent protocole.

Les consorts LARDET ont entamé des démarches contre le Syndicat afin de se faire indemniser.

Le SIAH souhaite donc procéder à une résolution du litige par voie amiable avec les particuliers et mettre fin à la procédure contentieuse engagée par les particuliers à son encontre.

En effet, le principe de la résolution des litiges de faible importance financière par voie amiable est préconisé par le SIAH, comparativement à la naissance de contentieux longs et onéreux pour l'ensemble des parties à la procédure.

Le montant des réparations s'élève à 59 558,42 €. Cette somme est destinée à réparer tous les préjudices, quelle qu'en soit la cause ou la matérialisation, subis par les consorts LARDET du fait des travaux par l'entreprise SADE à la demande du Syndicat dans le cadre du marché public de réhabilitation.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 67, article 6718 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 67, article 6718.

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 18 - Signature d'un protocole avec les consorts LARDET concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement « Domaine des Cèdres » à MONTSOULT (Opération n° 430 MOM 12)

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Gérard SAINTE BEUVE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le marché public de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le domaine des Cèdres à MONTSOULT en 2011,

**Vu** le rapport définitif de l'expert judiciaire en date du 16 décembre 2014,

**Vu** l'évaluation des réparations estimés à cinquante-neuf mille cinq cents cinquante-huit euros et quarante-deux centimes (59 558,42 €),

**Considérant** le préjudice des consorts LARDET nécessitant des travaux de réparation,

**Considérant** la nécessité de prendre en charge les réparations des dommages sur l'habitation des consorts LARDET,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1- Approuve** le protocole d'accord à intervenir entre les consorts LARDET et le SIAH,

**2- Prend acte** qu'en contrepartie du versement de la somme, les consorts LARDET renoncent de manière irrévocable et définitive à l'égard du SIAH à tous droits et actions se rapportant directement ou indirectement aux préjudices subis,

**3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 67, article 6718 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 67, article 6718,

**4- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce protocole d'accord.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 09.10.18  
Affichée le : 02.10.18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-102-DE Date de télétransmission : 01/10/2018 Date de réception en préfecture : 01/10/2018
--